

MOT CACHÉ

THÈME : À LA PISCINE • N° 6
8 lettres cachées

E	G	A	N	T	N	E	M	E	L	G	E	R	S	A
L	L	B	A	E	D	A	S	S	I	L	G	T	M	S
I	E	A	E	T	I	R	U	C	E	S	N	U	A	E
E	E	I	P	D	O	U	C	H	E	E	S	U	U	C
L	F	E	S	I	X	U	E	J	R	E	V	Q	N	N
O	F	M	A	B	C	G	N	A	M	E	I	U	A	A
S	U	E	U	O	M	I	P	E	T	L	A	A	T	L
E	A	R	T	N	A	F	N	E	B	D	C	E	A	L
R	H	C	R	H	S	T	U	U	S	P	O	R	T	I
V	C	E	E	E	Q	R	P	E	M	L	A	P	I	E
I	H	E	M	U	U	T	O	L	L	I	A	M	O	V
E	L	V	P	R	E	P	L	O	N	G	E	O	N	R
T	O	I	L	E	O	L	Y	M	P	I	Q	U	E	U
T	R	R	I	E	R	U	E	I	R	E	T	N	I	S
E	E	P	N	E	E	R	U	E	I	R	E	T	X	E

A
Amusement

B
Bonheur

C
Chauffée
Chlore
Crème
Cri

D
Douche

E
Eau
Enfant
Extérieure

G
Glissade

I
Intérieure

J
Jeux

M
Maillot
Masque
Municipale

N
Nage
Natation

O
Olympique

P
Palme
Parents
Plongeon
Privée
Publique

R
Règlement

S
Saut
Sauveteur
Sécurité
Serviette
Soleil
Sport
Surveillance

T
Toile
Tremplin



JUIN 2023

Municipalité d'Authier-Nord

452, rue Principale

Authier-Nord (Québec) J0Z 1E0

Téléphone : 819-782-3914

Télécopieur : 819-782-3916

direction@authiernord.ca

TABLE DES MATIÈRES

Nos finissantes 2022-2023	3
Chronique d'urbanisme	4
Stationnement de roulottes	5
Ménage de votre cour, jardin communautaire, SPCA	6
Quai public, vie active, visite des permis	7
Comité du 100ième et membres du comité des loisirs et des sports d'A-N	8
Taxes municipales, abris tempos, VTT et moto-cross	9
Qu'est-ce qu'un feu à ciel ouvert	10
Site informatique de la MRC et bottin vert	11
Fosse septique et installation	12
Avis de décès, baptême et informations Mac-Dix	14
Horaire des messes	15
Recettes	16
Juin, mois de l'eau	18
Le piler, association des Traumatismés crâniens de l'a-T	19
Désherbant naturel et vos bacs	20
Les autres récupérateurs	21
Sudoku	22
Anniversaires	23
Piscines résidentielles	24
Dessin à colorier	26
Mot caché	28

DESSIN À COLORIER



DESSIN À COLORIER



*Félicitations à nos trois
Finissants et Finissantes
2022-2023*



Mathias Cormier



Ariane Neveu



Derrick Bélanger

Félicitations à nos trois finissants et finissantes 2022-2023. Bonne réussite dans vos projets futurs.

Nous sommes fiers de vous !

Le beau temps est à nos portes, plusieurs veulent profiter de la tranquillité qu'on retrouve sur le bord du lac. Mais depuis l'invention de la moto-marine, plusieurs se plaignent du bruit et des vagues que font ces machines. Ces inconvénients sont très désagréables et peuvent endommager les berges fragiles du lac. Le bruit excessif fait partie de notre règlement concernant les nuisances et n'est pas toléré.



La municipalité demande à tous les propriétaires de ces machines de vous éloigner du rivage, pour la protection des baigneurs et des berges, et respectant ainsi les résidents qui vivent en bordure des lacs. Conduisez ces véhicules avec prudence.

Règlement no . 2014-03 concernant les nuisances

- Article 5.2 Le fait de faire, de provoquer ou d'inciter à faire de quelque façon que ce soit, du bruit ou d'utiliser un haut-parleur ou un appareil amplificateur de son à l'extérieur d'un édifice lorsque les sons produits sont susceptibles de troubler la paix, la tranquillité, le confort, le repos, le bien-être des citoyens ou de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage est prohibé.
- Article 5.3 Le fait d'exécuter ou de faire exécuter, entre 22h et 7h le lendemain, des travaux de construction, d'excavation, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule à moteur ainsi que d'utiliser une tondeuse à gazon est prohibé. Seule exception, s'il s'agit de travaux d'urgence visant à sauvegarder la sécurité des lieux et des personnes.
- Article 6.5 Le fait, par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble d'y laisser pousser des branches, broussailles, mauvaises herbes ou pelouse sans en effectuer la tonte au moins deux fois par année constitue une nuisance et est prohibé.
- Article 6.6 Le fait, par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble de laisser celui-ci ou de tolérer que celui-ci soit laissé dans un état de malpropreté ou d'encombrement tel que cela constitue un danger pour la santé ou la sécurité des personnes qui y habitent ou qui s'y trouvent constitue une nuisance et est prohibé.
- Article 6.8 Tout état de chose ou de fait qui est susceptible de produire des inconvénients sérieux ou de porter atteinte soit à la vie, la sécurité, la santé, la propriété et le confort des personnes ou qui les prive de l'exercice ou de la jouissance d'un droit commun. L'élément nuisible peut provenir d'un état de chose ou d'un acte illégal ou de l'usage abusif d'un objet ou d'un droit, et revêt un certain caractère de continuité et est intimement lié à la chose ou à l'acte.

L'entretien mensuel

Au niveau de l'entretien mensuel, voici une petite liste en rafale des paramètres à analyser et ajuster (pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre fabricant) : les niveaux de chlore libre, de chlore combiné, de pH et d'alcalinité totale (AT). S'il est nécessaire d'ajuster l'un des paramètres du point précédent, il doit être dans l'ordre suivant: AT, pH et chlore. Vient ensuite les niveaux de dureté calcique, les niveaux de stabilisateur de chlore, les solides dissous totaux (c'est plutôt rare de se rendre à ce paramètre).

Enfin vient le calcul de l'indice de saturation. Les paramètres à inclure dans ce calcul sont les suivants : pH, alcalinité totale, dureté calcique, solides dissous totaux et température. Ce calcul est plus simple que vous ne le pensez. Contactez votre OBV, il dispose d'outils simples pour faire le calcul.

Pour terminer, un traitement chimique préventif ou correctif pourrait être utilisé en présence d'algues et de turbidité.

Bonne baignade et restez prudents et prudentes !



Pour toutes informations supplémentaires, observations ou questionnements, veuillez contacter l'OBVAJ :
Tél. : 819-824-4049
Courriel : informations@obvaj.org
Site internet : www.obvaj.org
Facebook: <https://www.facebook.com/eauOBVAJ/>

Piscines résidentielles : *Petit guide simple de bonnes pratiques*

L'eau est un liquide vital pour la vie et nécessaire dans différents domaines de notre existence, tels que la santé, l'hygiène, les sports et les loisirs. Dans ce petit guide, nous parlerons des meilleures pratiques pour garder l'eau de piscine propre et saine, en cherchant toujours à préserver la santé, le confort de ses utilisateurs, ainsi que l'économie et la facilité de ses opérateurs.

L'entretien à réaliser 2 fois par semaine :

1. Vérifiez le niveau d'eau. Commencez par ajouter de l'eau autant que nécessaire. Si vous avez une écumoire, il est normalement nécessaire que l'eau soit au milieu de sa bouche.
2. Ramassez les feuilles et les déchets de la surface et du fond. Avec une pelle ou un sac en filet, ramassez toutes les feuilles et autres débris qui flottent à la surface et les plus gros débris qui se trouvent dans le fond (la poussière et les petits déchets seront collectés lors de l'aspiration).
3. Vérifiez et nettoyez l'écumoire et le panier de la pompe. Avant d'aspirer le fond ou de faire un lavage à contre-courant du filtre, assurez-vous d'avoir nettoyé le panier de l'écumoire et la ou les pompes. Cela permet une aspiration maximale. Répétez-le lorsque vous avez fini de passer l'aspirateur.
4. Vérifiez la pression sur la jauge du filtre. L'équipement durera plus longtemps et servira mieux s'il est lavé à contre-courant régulièrement et seulement lorsque cela est nécessaire. Pour de meilleurs résultats, effectuez un lavage à contre-courant lorsque la pression du filtre augmente au-dessus de la pression du « filtre propre » de 8 à 10 psi (ce qui signifie qu'il est déjà sale). Si les procédures d'entretien appropriées sont suivies, le filtre à sable nécessitera un contre-lavage environ une fois par semaine. Avant le lavage à contre-courant, il est recommandé de nettoyer les paniers de l'écumoire et le piège à cheveux de la moto-pompe afin que l'aspiration soit adéquate.
5. Passez l'aspirateur sur les sols et les murs. Passer l'aspirateur sur le sol est nécessaire, les murs sont facultatifs. S'il y a beaucoup de vent et qu'il transporte beaucoup de saleté, il faudra passer l'aspirateur plus souvent. Il est important de savoir quelles vannes ouvrir et fermer pour que l'aspiration soit adéquate dans la conduite de vide (balayeuse).
6. Vérifiez la pression sur la jauge du filtre. La procédure du point 4 est répétée car après aspiration, le filtre pourrait saturer au point de nécessiter un contre-lavage.
7. En cas de baisse drastique de niveau d'eau, recherchez d'éventuelles fuites d'eau dans les connexions de l'équipement.
8. Analysez les niveaux de chlore libre et de pH. Il est recommandé de la faire tous les jours et pendant les saisons selon les occurrences de pluies, le nombre d'utilisateurs, la température.
9. Ajouter du chlore et ajuster le pH si nécessaire. Ajoutez toujours des produits chimiques lorsque la piscine n'est pas utilisée et suivez les instructions sur les étiquettes de produits pour éviter un accident ou affecter l'équilibre chimique de la piscine.

Stationnement de roulottes

Nous avons un stationnement de roulottes situé au 161 du Ch. Ceinture du Lac et à proximité du Chemin de la Plage, qui comprend 4 terrains.

Un nouveau projet comprenant 4 autres terrains est en attente de certaines formalités. À suivre

Si vous voulez réserver à l'avance, contactez le maire au 819-339-8041 Il y a aussi des places pour du camping sauvage.

Les trois services sont offerts : l'eau, l'électricité et les égoûts.

Voici les coûts pour les terrains :

Roulotte :

- ◆ 1000\$ / saison du 1er mai au 31 septembre
- ◆ 300\$ /mois
- ◆ 200\$ /semaine
- ◆ 35\$ /jour

Camping sauvage:

- ◆ 20\$ / jour pour



MÉNAGE DE VOTRE COUR



Le beau temps est revenu, il est temps de penser à faire un beau ménage de votre cour et aux alentours.

La beauté d'un village passe par vous et par vos terrains bien entretenus. Sans débris, carcasses automobiles, piles de bois... Soyons fier de notre communauté et de notre milieu de vie !

JARDIN COMMUNAUTAIRE

Veillez prendre note qu'avec les fêtes du centième et de la disponibilité des personnes. Aucune possibilité pour vous de réserver des bacs pour cette année. On se redit à l'an prochain pour les inscriptions.



SPCA

L'inscription se fait directement à leur bureau de La Sarre. Avez-vous fait le vôtre ?

Voici les prix:

30\$ pour les chats et chiens non-stérilisés

10\$ pour les chats stérilisés

15\$ pour les chiens stérilisés

Vous devez avoir en votre possession la preuve de la stérilisation pour le rabais.

Il est obligatoire d'aller chercher la médaille de votre animal.

Courriel : emili.net



ANNIVERSAIRE

MAI

Marcel Duguay	1 mai
Cécile Plante	3 mai
Fernand Julien	8 mai
Marion Seguy	18 mai
Francine Morin	20 mai
Jérémie Sylvestre Labranche	20 mai
Marlène Rivière	21 mai
Henriette Rivard	22 mai
Jocelyn Lahaie	23 mai
Suzanne Plante	28 mai
Gilles Dubé	30 mai

JUIN

Pierre-Paul Lahaie	5 juin
Arnaud Gagnon	5 juin
Sébastien Guay	8 juin
Liette Neveu	17 juin
Nancy Neveu	17 juin
Caroline Pépin	17 juin
Steve Bruneau	19 juin
Julie Larouche	23 juin
Lucie Bouchard	28 juin

JUILLET

Kéloan Auger	3 juillet
Nicole Lahaie	7 juillet
Gisèle Asselin Auger	11 juillet
Derrick Bélanger	20 juillet
Martin Julien	22 juillet
Jean-Pierre Deslongchamps	28 juillet
Nicolas Provencher	31 juillet

AOÛT

Réjean Parent	6 août
Denise Dubé Wurtz	7 août

Michaël Deslongchamps	14 août
Claire Julien	14 août
Vincent Bélanger	17 août
Nathalie Ouellet	30 août

SEPTEMBRE

Carolle Bédard	1 septembre
Marguerite Bourgeois	7 septembre
Gilles Bergeron	14 septembre
Sylvianne Neveu	21 septembre
Florence Wurtz	22 septembre
Réjeanne Gagnon	27 septembre
Yannick Lefebvre	29 septembre

OCTOBRE

Nathalie Croteau	4 octobre
Élodie Julien	7 octobre
Fernand Major	14 octobre
Réal Auger	16 octobre
Jocelyne Plante	22 octobre
Lorrie Gagnon	25 octobre



		4	5	3				
9					7	3		6
1					4		7	
	2		7					5
5	8						6	9
3					5		1	
	9		4					8
4		2	8					3
				7	9	6		

http://www.e-sudoku.fr n° 25755 - Niveau Moyen

1			2					
	8	3	6					
	4			9	8	3	7	
5				8			6	
7				6				5
	9			4				2
	1	2	8	7			9	
					6	1	2	
					9			7

http://www.e-sudoku.fr n° 216907 - Niveau Moyen

						7		
	7		4		9		2	
		1		7		8	5	4
5				2			4	
	2	7	8		6	3	1	
	1			3				8
1	4	6		9		5		
	5		2		1		8	
		2						

http://www.e-sudoku.fr n° 24237 - Niveau Moyen

		3			2	5	4	
4				5	6			3
		8						
				9		1	2	6
5		6		2		3		7
2	8	1		3				
						6		
3				2	6			4
	6	7	3			9		

http://www.e-sudoku.fr n° 27006 - Niveau Moyen

QUAI PUBLIC AVEC RAMPE DE MISE À L'EAU



Notre rampe de mise à l'eau est accessible au public. Vous avez **l'obligation**, avant et après la mise à l'eau de votre embarcation, de bien la laver. Une station de lavage a spécifiquement été installée pour cet usage. Ce lavage a pour but d'empêcher les plantes nuisibles et autres espèces de voyager de lac en lac. Nous voulons préserver nos cours d'eau pour qu'ils restent en santé.

P.S. Le lavage est strictement pour les embarcations et non pour les VTT.

Merci de votre collaboration.

VISITE DES PERMIS



Veillez prendre note qu'un technicien en évaluation foncière de la MRC a débuté les visites des propriétés pour lesquelles des permis ont été émis.

Merci de votre compréhension!

Jouez sur votre mobile ces grilles de sudoku et retrouvez leur solutions en flashant les codes ci-dessous :

n° 25755



n° 216907



n° 24237



n° 27006





Les fêtes se dérouleront du 23 juin au 25 juin 2023. Plusieurs activités sont prévues.

Venez en grand nombre fêter avec nous ! On vous invite à visiter le site facebook.



NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ 2023

Président : Alexandre Auger

Directeur : Yannick Lefebvre

Directrice : Marlène Rivière

Trésorier : Pierre-Luc Julien

Secrétaire : Patricia Wurtz

Les autres récupérateurs

La Ressourcerie Le filon vert ne constitue pas le seul récupérateur d'Abitibi-Ouest mais fait plutôt partie d'une toile d'organismes qui œuvre pour l'environnement et l'économie sociale. Voici quelques-uns des ou entreprises de récupération.

Type de résidus	Organisme ou entreprise	Numéro de téléphone
Vêtements	Centre de dépannage (Rapide-Danseurs)	(819) 948-2728
	Centre familial (La Sarre)	(819) 333-4042
	Comptoir familial (Palmarolle)	(819) 787-2795
	Comptoir familial (Macamic)	(819) 782-4749
	Friperie Au coin de l'Entraide (La Sarre)	(819) 333-6222
	Maison de la famille (La Sarre)	(819) 333-2670
	Réseau de solidarité (Dupuy)	(819) 783-2423
Articles pour enfants	Maison de la famille (La Sarre)	(819) 333-2670
Banque Alimentaire	Maison St-André (La Sarre)	(819) 333-1133
Métaux	Legault Métal (La Sarre)	(819) 333-4753
Pièces automobiles	GT Automobiles Recycleur	(819) 333-4050
Matières résiduelles	Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)	(819) 333-2807

Et encore plus

[Le Bottin Vert](#) de la MRC d'Abitibi-Ouest vous aidera à gérer de façon efficace vos matières résiduelles.

DÉSHÉBANT NATUREL À VAPORISER

Avec du vinaigre blanc

- ⇒ 1 litre de vinaigre blanc
- ⇒ 2 cuillères à café de liquide à vaisselle
- ⇒ OU
- ⇒ 1 litre de vinaigre blanc
- ⇒ 2 à 3 cuillères à café de sel fin
- ⇒ OU
- ⇒ 5 litres d'eau
- ⇒ 200 ml de vinaigre blanc
- ⇒ 1 kg de gros sel



VOS BACS

La Régie intermunicipale de gestion des déchets de Roussillon vous rappelle de procéder une fois ou deux par année, au nettoyage de vos bacs à ordures et à récupération afin d'enlever les particules et les débris qui restent collés à l'intérieur et qui sont sources d'odeurs nauséabondes, et/ ou de bestioles peu ragoûtantes comme les asticots.

De plus, avec les chaleurs qui arrivent, les odeurs sont plus fortes.

N.B. Il est important de mettre le bon bac de couleur lors du ramassage, le bac vert pour les ordures ménagères et le bac bleu pour le recyclage. Ne pas se servir du bac bleu pour vos ordures ou l'inverse. Également, si votre bac est brisé ou il manque une partie à votre bac (couvercle, roue ou peinture), il faut le réparer ou en acheter un autre car le bac ne sera pas ramassé tant et aussi longtemps que le bris ne sera pas corrigé.

Vous remerciant de votre collaboration et merci à tous ces éboueurs !

TAXES MUNICIPALES

La date du deuxième versement pour acquitter **vos taxes** était le 25 mai. Les dates pour les versements sont écrites sur les coupons que l'on retrouve dans le bas de votre compte de taxes. Également, il ne faut pas oublier que les intérêts et les pénalités se calculent au fur et à mesure que la date d'échéance des versements est passée. Voici les prochaines dates des versements (qui sont toujours les mêmes) pour acquitter vos taxes :

⇒ **25 juillet**

⇒ **25 septembre**

ABRIS TEMPORAIRES

N'oubliez pas que les abris tempo sont autorisés sur le territoire d'Authier-Nord du **15 octobre au 15 mai**. Après cette date, la structure peut demeurer montée mais doit être rangée en marge arrière ou, s'il n'y a pas de place en marge arrière pour ranger la structure, celle-ci doit être complètement démontée. Les tambours doivent également être démontés et ce, autant dans la zone urbaine que rurale.

VTT OU MOTO-CROSS

Il est interdit de circuler sur les **terrains privés, les parcs et les terrains de jeux**. Soyez respectueux envers les propriétés privés ou publics.

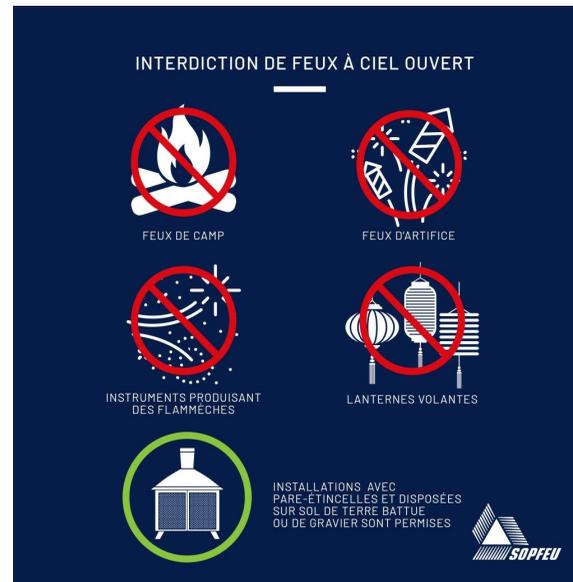


Qu'est-ce qu'un « feu à ciel ouvert » ?

Tout feu brûlant librement ou qui pourrait se propager librement. Les éléments pyrotechniques (feux d'artifice), les instruments produisant des flammèches ou des étincelles (instruments de soudage) constituent des exemples de feux à ciel ouvert.

Ne sont pas considérées comme étant des installations pouvant créer des flammèches: Foyer au propane ou à l'éthanol. Ces installations peuvent être utilisées lors d'interdiction.

Ne sont pas considérés comme des feux à ciel ouvert: les feux allumés dans des installations prévues à cet effet et munies de pare-étincelles, tels poêle, foyer, contenant de métal. Pour être réglementaires, les pare-étincelles doivent présenter des ouvertures d'une dimension maximale de 1 centimètre.



Veillez noter! Les feux qui sont faits sur un sol de terre battue ou de gravier et dans un foyer muni d'un pare-étincelles (avec ouvertures maximales de 1 cm par 1 cm) sont permis. Cependant, nous vous invitons à consulter votre municipalité.

LE PILIER EST UN ORGANISME QUI VIENT EN AIDE AUX PERSONNES AYANT SUBI UN TRAUMATISME CRANIOCÉRÉBRAL (TCC) ET À LEURS PROCHES.

Service psychosocial, activités de groupe, accompagnement, répit aux proches aidants et plus encore!

Pour plus d'informations, contactez Jade Bouchard, intervenante sociale du secteur d'Abitibi-Ouest

(819) 333-7088
 intervenantls@pilieratcat.qc.ca
 350, rue Principale La Sarre (Porte arrière)

www.pilieratcat.qc.ca
 Facebook: Le Pilier

JUIN, MOIS DE L'EAU



En 2017, le *gouvernement du Québec* proclama le mois de juin « Mois de l'eau » dans le but de sensibiliser et d'éduquer la population sur l'eau et ses enjeux. Depuis, c'est devenu le moment parfait pour célébrer la ressource collective qu'est l'eau. Ainsi, chaque année une nouvelle thématique est choisie, pour 2022 il s'agit *des lacs*.



Pour l'occasion l'*Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie* organise et participe à plusieurs activités, possiblement même des concours! Nous vous invitons donc à consulter notre site internet et celui du *Mois de l'eau* afin de découvrir la programmation complète. Ce à quoi vous pouvez vous attendre :



PRÉSENCE DANS LES MARCHÉS PUBLICS RÉGIONAUX



PROMOTION DES STATIONS DE LAVAGE DE BATEAUX



DÉMONSTRATION DES OUTILS WATER RANGERS



KIOSQUE DE LIVRES DANS CERTAINES BIBLIO DE LA RÉGION



- Encadrer la gestion de l'eau sur le territoire
- Mobiliser les acteurs et les usagers
- Assurer une gestion intégrée et durable

Nous rejoindre

(819) 824-4049

www.obvaj.org

informations@obvaj.org

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux



Site informatique de la MRC

Vous voulez faire des recherches de lots de propriétaires, etc. Il faut vous rendre sur le site de la MRC Abitibi-Ouest dans les "SERVICES":

- Choisissez : Rôle et matrice dans évaluation foncière (en bas de la page) pour accéder à la matrice graphique de n'importe quelles municipalités;
- Avec la loupe, vous faites vos recherches: rue, propriétaire, informations générale sur le lot en question.
- La petite avion vous fait voir par satellite.
- Il y a aussi un **GUIDE** pour vous aider.

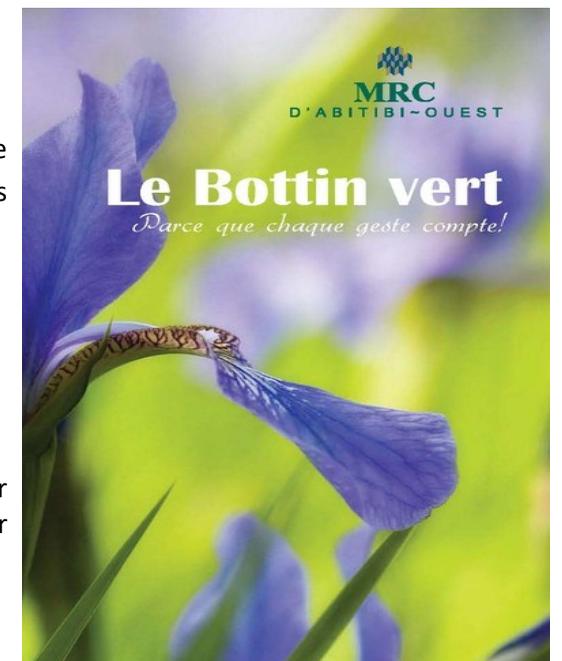
LE BOTTIN VERT

Ce bottin vise à permettre aux citoyens de mettre en application de manière accrue, le principe des **3RV** soit :

- **Réduction** à la source
- **Réemploi**
- **Recyclage** et la **Valorisation**.

Le Bottin vert décrit également les ressources sur le territoire de la MRC d'A-O, afin de se départir adéquatement des matières résiduelles.

Ils nous restent quelques exemplaires au bureau.



Fosses septiques

Les résidences non raccordées à un réseau d'égout (résidences isolées) sont assujetties au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

Ce règlement stipule :

- Qu'une fosse septique utilisée tout au long de l'année doit être vidangée au moins une fois tous les 2 ans;
- Qu'une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les 4 ans;
- Lors de la visite de l'opérateur du camion citerne/vacuum, le propriétaire de la fosse septique a le choix entre la vidange totale et le traitement.

La vidange totale consiste à enlever tout ce que la fosse contient.

Le traitement consiste à enlever tout ce que la fosse contient et à remettre le liquide. Pour pouvoir effectuer le traitement, il faut avoir une fosse à deux ouvertures.

Le traitement est préférable et plus économique comparé à la vidange totale. Le liquide que l'on remet dans la fosse contient des bactéries qui réactivent immédiatement la digestion, permettant ainsi un meilleur fonctionnement de la fosse.

Depuis 1991, la MRC d'Abitibi-Ouest est propriétaire d'un camion citerne/vacuum. Cet équipement a été conçu de façon à permettre soit la vidange totale de la fosse ou le traitement de celle-ci.

La vidange ou traitement des fosses septiques se fait du début juin à la fin octobre de chaque année.

Prix régulier pour un traitement : 210\$ (taxes incluses)

Prix régulier pour une vidange : 250\$ (taxes incluse)

Pour avoir un rendez-vous, veuillez communiquer avec la MRC d'Abitibi-Ouest au

819-339-5671 poste 221

-Que votre numéro civique soit visible;

- Que l'entrée de l'auto soit dégagée;

- Qu'un piquet indique la localisation de la fosse;

-Que le couvercle soit déterré et qu'il se soulève facilement.

Brownies marbrés Red Velvet et gâteau au fromage

Ingrédients :

Brownies au chocolat

- 170 g (6 oz) de chocolat noir, haché grossièrement
- 170 g (3/4 tasse) de beurre non sale, coupé en dés
- 2 oeufs
- 160 g (3/4 tasse) de cassonade
- 75 g (1/2 tasse) de farine tout usage

Brownies Red Velvet

- 55 g (2 oz) de chocolat au lait, haché grossièrement
- 115 g (1/2 tasse) de beurre non sale, coupé en dés
- 1 oeuf
- 160 g (3/4 tasse) de cassonade
- 1 bouteille de 28 ml de colorant alimentaire rouge
- 75 g (1/2 tasse) de farine tout usage
- 1 pincée de sel

Gâteau au fromage

- 1 bloc de 250 g de fromage à la crème, tempéré
- 125 ml (1/2 tasse) de crème sure
- 35 g (1/4 tasse) de sucre à glacer

Préparation :

Brownies au chocolat : Placer la grille au centre du four. Préchauffer le four à 165°C (325°F). Beurrer un moule en métal antiadhésif de 33 x 23cm (13x9) aux rebords droits. Tapisser le moule d'une bande de papier parchemin en la laissant dépasser sur deux côtés.

Dans un bol, au bain-marie ou au four à micro-ondes, fondre le chocolat avec le beurre. Laisser tempérer 5 minutes. Ajouter les oeufs et fouetter jusqu'à ce que le mélange soit homogène. Ajouter la cassonade et mélanger 1 minute. Ajouter la farine et le sel, et mélanger 1 minute ou jusqu'à ce que la pâte soit lustrée. Réserver.

Brownies Red Velvet : Dans un autre bol au bain-marie ou au four à micro-ondes, fondre le chocolat avec le beurre. Laisser tempérer 5 minutes. Ajouter l'oeuf et fouetter jusqu'à ce que le mélange soit homogène. Ajouter la cassonade et le colorant alimentaire, et mélanger 1 minute. Ajouter la farine et le sel, et mélanger 1 minute ou jusqu'à ce que la pâte soit lustrée. Réserver.

Gâteau au fromage : Dans un autre bol, fouetter le fromage à la crème, la crème sure et le sucre à glacer au batteur électrique jusqu'à ce que le mélange soit lisse.

Montage : Répartir les deux tiers de la pâte à brownies au chocolat dans le moule. Verser les deux tiers de la pâte à brownies Red Velvet en gros filet. Y répartir la moitié du mélange de gâteau au fromage. Répartir le reste des pâtes à la cuillère en les espaçant. Passer un couteau à travers les pâtes pour créer un effet marbré. Bien taper le moule sur un plan de travail pour égaliser la pâte.

Cuire au four de 30 à 40 minutes ou jusqu'à ce qu'un cure-dents inséré au centre des brownies en ressorte avec quelques grumeaux et non complètement propre.

Laisser refroidir les brownies dans le moule. Démouler et couper en petits carrés.



Préparation : 40 min

Cuisson : 35 min

Orzo à la saucisse, au minibrocoli et Cheddar one pot

Ingrédients :

- 2 c. à soupe de beurre
- 1 lb de saucisses italiennes (douces ou piquantes), coupées en morceaux d'environ 2,5 cm (1 po) de longueur
- 1 gros oignon, haché finement
- 1 gousse d'ail, hachée finement
- 2 tasses de bouillon de poulet (et un peu plus, au besoin)
- 2 tasses de lait (et un peu plus, au besoin)
- 1 1/2 tasse d'orzo
- 2 tasses de minibrocoli, les tiges tranchées en deux dans le sens de la longueur, coupées en tronçons d'environ 4 cm (1 1/2 po)
- 1/2 tass de poivrons rouges grillés en conserve, égouttés, coupés en lanières fines
- 2 tasses de Cheddar d'ici fort, râpé (et un peu plus pour garnir)
- Feuilles de persil frais, hachées (facultatif)
- Sel et poivre du moulin



Préparation : 20 min et cuisson : 30 min

1. Dans une grande casserole, à moyen-vif, faire fondre le beurre. Ajouter les morceaux de saucisses. Faire cuire en remuant souvent pendant 10 minutes ou jusqu'à ce qu'ils soient bien dorés. Transférer les morceaux dans une assiette.
2. Dans la même casserole, à feu moyen-vif, metre l'oignon. Faire cuire en remuant pendant 2 minutes. Ajouter l'ail. Poursuivre la cuisson en remuant constamment pendant 1 minute.
3. Ajouter le bouillon de poulet et le lait. Bien mélanger. Porter à ébullition à feu vif. Ajouter l'orzo. Saler et poivrer.
4. Baisser le feu à moyen-doux. Faire cuire en remuant de temps à autre pendant 5 minutes.
5. Ajouter le minibrocoli. Couvrir et poursuivre la cuisson pendant 5 minutes ou jusqu'à ce que l'orzo soit cuit.
6. Ajouter les saucisses, le poivron et le fromage. Mélanger délicatement jusqu'à ce que le fromage soit complètement fondu. Si le mélange ne semble pas assez crémeux ou si les pâtes collent ensemble, ajouter un peu de lait et/ou du bouillon de poulet.)
7. Servir. Parsemer de fromage et de persil.

Donne 4 portions

Les installations septiques

Les installations septiques ont pour rôle d'évacuer et de traiter les eaux usées des résidences isolées. Or, la mise en place des installations septiques est souvent non-conformes et l'entretien négligé, ce qui peut causer des problèmes au niveau de la santé et de la sécurité des utilisateurs de puits et de plans d'eau avoisinants. Il peut aussi y avoir de grands impacts sur l'environnement!



**Votre gazon sur le champ d'épuration est vert ou spongieux?
Il y a un liquide gris ou noir sur votre terrain?
Des mauvaises odeurs émanent du champ d'épuration?
Votre installation septique est probablement défectueuse!**

Les bonnes pratiques

Lorsqu'un volume d'eau est envoyé dans la fosse, un volume équivalent est envoyé au champ d'épuration! Donc, en utilisant trop d'eau, il y a des risques de ne pas laisser suffisamment de temps aux bactéries de faire leur travail. De même, si le sol près du champ d'épuration est saturé, l'eau ne pourra pas y pénétrer convenablement et ne sera donc pas filtrée.

- Répartir les brassées de lavage dans la semaine;
- Éviter d'utiliser beaucoup d'eau après une grosse pluie;
- Éviter d'arroser le champ d'épuration.

Faites attention à votre champ d'épuration!

- Ne stationnez pas votre voiture sur le champ et ne laissez pas de voitures y circuler;
- N'installez pas de structure sur le champ (gazébo, cabanon,...);
- Ne plantez pas d'arbres ou d'arbustes sur le champ d'épuration!

Éviter de mettre des substances se décomposant mal (ou très lentement), ainsi que des produits toxiques pouvant tuer les bactéries de la fosse septique! Ne jetez pas aux toilettes ou dans l'évier :

- Huiles et graisses;
- Couches jetables;
- Tampons et applicateurs;
- Mouchoirs et essuie-tout;
- Cheveux;
- Condoms;
- Nourriture et compost;
- Peinture et solvant;
- Pesticides, antigel, essence;
- Litière pour chats;
- Détergents corrosifs (ex: Javel);
- Savons antibactériens et autres désinfectants;
- Médicaments et antibiotiques;
- Etc.

N'oubliez pas de vidanger votre fosse septique! La vidange est essentielle et doit être faite aux deux ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences saisonnières!

AVIS DE DÉCÈS

Le 30 avril dernier, est décédée, à l'âge de 74 ans, madame Diane Gagné. Sincères condoléances à son époux M. Philippe Duguay, à sa fille Chantal ainsi qu'à ses petites-filles chéries Sarah-Ève et Camille.

Repose en paix, Diane !



BELLE CÉLÉBRATION DU BAPTÊME



Le 22 avril dernier, l'abbé Emmanuel Manirakira présidait la célébration du baptême de Rébecca et d'Arthur Julien. Bienvenue à ces deux enfants de Sabrina Chamberland et de Pierre-Luc Julien dans notre communauté chrétienne d'Authier-Nord. Merci à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce bel événement.

INFORMATIONS POUR NOTRE SECTEUR MAC-DIX :

- Cet été 2023, six mariages seront célébrés dans notre secteur : quatre à Macamic, un à Poularies et un à Roquemaure.

- Cinq centres offrent la formation à la vie chrétienne : Macamic, Palmarolle, Gallichan, Duparquet et Roquemaure. En cours de formation, une préparation aux sacrements sera offerte. Pour l'inscription de votre enfant, vous êtes invités à contacter Mme Carolle Bédard au 819-782-4737 le plus tôt possible, car une session devrait débuter en septembre à Macamic. Des informations supplémentaires vous seront transmises pour le parcours à suivre.

- Pour la préparation au sacrement du baptême, la personne à rejoindre à Authier-Nord est Mme Réjeanne Gagnon au 819-782-3177.

- La célébration de la fête de Sainte Anne aura lieu à Roquemaure le 26 juillet.

INFORMATION DIOCÉSAINE

Dans le cadre du 100^e anniversaire de la cathédrale d'Amos, nous sommes invités à participer aux activités suivantes :

- 9 juillet à 9h30 : Messe d'action de grâce.
- 21 septembre à 16h00 : Messe spéciale avec l'Assemblée des Évêques Catholiques du Québec.
- 21 au 23 septembre à 19h00 : spectacle historique « Ce sera une cathédrale » par les productions du Raccourci.
- 15 octobre à 11h00 : messe en l'honneur de sainte Thérèse d'Avila, patronne de notre diocèse.



Communauté chrétienne St-Mathias d'Authier-Nord

Bulletin paroissial de juin à septembre 2023

Jeudi le 1 juin	19h00	M. Réal Guénette
Jeudi le 15 juin	19h00	Mme Jeanne d'Arc Deslongchamps, par ses enfants
Dimanche 25 juin	10h00	ACTION DE GRÂCE pour TOUS NOS BÂTISSEURS
MESSE DU 100^{ième}		
Jeudi le 13 juillet	19h00	M. Claude Sauvageau
Jeudi le 27 juillet	19h00	M. Denis Gauthier
Jeudi le 10 août	19h00	M. Louis Patrice
Jeudi le 24 août	19h00	Mme Aline Philibert
Jeudi le 7 septembre	19h00	Mme Jeanne d'Arc Deslongchamps, par ses enfants
Jeudi le 21 septembre	19h00	M. Joseph-Edmond Girard

MESSE du 100^{ième} d'AUTHIER-NORD

- Dimanche le 25 juin à 10h00, à l'école du village, au 661, chemin de l'École
- Présidée par notre évêque Mgr Gilles Lemay

L'INTENTION DE CETTE MESSE : ACTION DE GRÂCE POUR TOUS NOS BÂTISSEURS

C'est un rendez-vous pour remercier ensemble le Seigneur de son soutien et de ses bontés à notre égard au fil des ans et de l'espérance pour des beaux jours à venir.